



**Objet** : Recours auprès de M. le Préfet de Paris concernant le refus de la prise en compte de la déclaration de manifestation du 20 janvier

Paris, le 19/01/2022

Monsieur le Préfet,

C'est avec stupéfaction que nous avons appris votre décision de refuser le dépôt de la déclaration préalable de l'intersyndicale pour la manifestation parisienne des personnels de l'Education nationale décidée dans le cadre de la journée de grève du 20 janvier. Et ce, au prétexte que la version écrite serait arrivée quelques heures après l'expiration du délai légal des 3 jours francs

En effet, au soir du 13 janvier, de la bouche même du premier ministre une volonté d'apaisement avait été annoncée. Pour les organisations syndicales, les annonces de ce 13 janvier au soir ne réglaient pas toutes les situations et nous entendions faire valoir nos revendications jeudi 20 janvier.

Par ce courrier, nous entendons vous faire connaître notre détermination pour la satisfaction de ces revendications en manifestant aux abords du ministère de l'Education nationale et vous demandons de bien vouloir reconsidérer votre décision.

Nous ajoutons que le motif avancé nous paraît tellement disproportionné qu'il n'est pas entendable compte tenu de la situation d'urgence que connaissent les personnels de l'Education nationale et les parents d'élèves dans le contexte de la pandémie.

Nous vous prions de croire monsieur le Préfet, à l'expression de nos sentiments républicains,

Guy Trésallet -FSU  
Jean François Gay - FSU  
Jacques Borensztejn - FO  
Charlotte Vanbesien - CGT  
Maud Valegeas - Sud Education  
Lionel Barre FCPE